



## La CFE-CGC confirme son engagement en faveur de l'environnement

La CFE-CGC est consciente de l'urgence écologique sans précédent et renouvelle son plein engagement en faveur d'une transition écologique, sociale et responsable. La CFE-CGC, première organisation syndicale de salariés à [avoir adhéré \(début 2018\) au Pacte mondial des Nations unies](#), est déjà engagée depuis 2015 dans une politique volontariste de développement durable. Sa publication « Les salariés au cœur du défi climatique », diffusée à l'occasion de la COP 21 de Paris, fin 2015, est plus que jamais d'actualité. Ces positions ont par la suite été largement réaffirmées dans la grande feuille de route CFE-CGC intitulée « Quelle société pour demain ? », publiée au printemps 2017. Cet engagement a été rappelé encore récemment au niveau national à l'occasion de la [mobilisation générale pour le climat](#).

Au niveau de l'IRSN, cet engagement est aussi porté par les candidates et candidats du SICTAM CFE-CGC comme indiqué dans notre profession de foi pour les élections à venir au CSE. Cet engagement est aussi celui de beaucoup de salariés de l'IRSN et s'est concrétisé cette année par la création de l'APIE (association pour les initiatives en faveur de l'environnement à l'IRSN), ce dont se réjouit le SICTAM CFE-CGC.

L'APIE a sollicité les trois organisations syndicales représentatives via un questionnaire pour détailler leurs positions et propositions vis-à-vis de l'environnement et du changement climatique sur 7 thèmes différents.

### **Questions générales**

Le CSE est une instance importante pour mieux prendre en compte, informer et mobiliser sur les enjeux environnementaux. Cette prise en compte, croissante, doit être portée par tous, Direction de l'IRSN comme organisations syndicales. Au sein de cette instance, les élus CFE-CGC seront force de propositions construites avec les salariés et à l'écoute des propositions des autres parties prenantes.

### **Activités sociales et culturelles du CSE**

Le système actuel est basé sur une subvention distincte pour chaque type d'activité : vacances organisées par le CSE, voyages, club sportif ou culturel etc. Il aboutit à subventionner d'avantage ceux qui partent souvent et loin. Même si le choix des vacances doit rester une liberté individuelle, les salariés qui choisissent des loisirs moins impactant ne doivent plus être moins bien accompagnés.

La CFE CGC considère en outre que les activités sociales et culturelles doivent bénéficier à d'avantage de salariés et de façon plus égalitaire. Nous proposons donc un système d'enveloppe annuelle maximale par salarié regroupant un maximum d'activités dont les trajets et voyages.

Prônant une simplification des règles de remboursement, nous ne sommes pas favorables à la mise en place d'un système de remboursement différencié suivant le mode de transport et son bilan carbone. De même, nous ne souhaitons pas soumettre les subventions sur les trajets à une obligation de compensation carbone préalable mais incluons dans le montant éligible au remboursement les éventuelles compensations payées par le salarié.

Les voyages organisés directement par le CSE sont pour nous une variable d'ajustement à la baisse. Etant par nature exceptionnels pour chaque salarié, ils pourront continuer de faire l'objet d'une subvention distincte. Les offres proposées doivent permettre à chacun de réduire son impact mais en gardant la possibilité de s'ouvrir au monde. Cela passe par la sélection en priorité d'offres écoresponsables dont des séjours en France ou dans des pays proches accessibles en train. Des voyages transcontinentaux pourront encore être proposés mais pour des séjours de longue durée uniquement.

### **Déplacements professionnels**

Les déplacements professionnels constituent une part importante du bilan carbone de l'IRSN. Leur gestion ne relève pas directement du CSE mais la CFE CGC considère que des progrès peuvent être obtenus. Le train est le mode de transport le plus écologique à privilégier pour les déplacements. Pourtant, cette possibilité n'est pas toujours offerte par l'agence de voyage et certains séminaires sont encore trop souvent organisés avec un déplacement en avion alors que d'autres possibilités existent. Nous soutenons donc l'APIE afin de rendre obligatoire la proposition par l'agence de voyage de trajets en train lorsqu'ils sont possibles. Nous proposerons en outre la prise en charge plus fréquente par l'IRSN des cartes d'abonnements SNCF. Enfin, la CFE-CGC milite pour le déploiement de systèmes de visioconférence simples et performants dans un plus grand nombre de salle de réunion afin qu'elles puissent se faire à distance.

### **Déplacements domicile – travail**

Les déplacements domicile travail sont aussi une composante importante du bilan carbone de l'IRSN sur lesquels le SICTAM CFE-CGC a été force de progrès et continuera de l'être. Ainsi, le SICTAM CFE-CGC a été le syndicat moteur pour la mise en place du télétravail et vient de signer un avenant à l'accord étendant et assouplissant son usage. Ce système permettra l'année prochaine à plus de salariés d'améliorer leur qualité de vie au travail tout en diminuant l'impact de leurs trajets : dès le 1<sup>er</sup> janvier par la possibilité pour tous de douze jours annuels de travail exceptionnel hors site puis au plus tard le 1<sup>er</sup> juillet par l'extension et l'assouplissement du télétravail.

Comme indiqué dans notre profession de foi, le SICTAM CFE-CGC propose aussi la mise en place d'indemnités kilométriques pour ceux qui viennent au travail en vélo ou en utilisant un mode de mobilité douce.

Enfin, nous militerons pour que les salariés puissent disposer de moyens de communication à distance sur leurs ordinateurs pour participer à des réunions sans avoir à se déplacer. Nous veillerons toutefois à ce que cela ne devienne ni une obligation ni une intrusion dans la vie privée des personnes susceptibles d'être concernées.

### **Réduction des déchets et économie circulaire**

Le SICTAM CFE-CGC considère comme l'APIE que la réduction des quantités de déchets produits répond à un enjeu d'économie de ressource et de protection de l'environnement. Nous appuierons donc les dispositions de la Direction pour favoriser le réemploi, notamment en proposant la possibilité d'offrir aux salariés ou à des associations les matériels et équipements qui ne seraient plus utilisés.

### **Alimentation et restauration d'entreprise**

L'alimentation est un levier important pour réduire son impact environnemental individuel. Le SICTAM CFE-CGC considère que le CSE de l'IRSN doit être partie prenante dans la définition des cahiers des charges des prestataires de restauration. Nous agissons pour que les prochains contrats offrent d'avantage de plats préparés à base de produits frais, de saison, locaux et bios ainsi que végétariens et végétaliens. Des solutions ambitieuses devront être proposées pour améliorer le tri et la gestion des déchets qui sont de toute façon des obligations réglementaires.

### **Politique RH et politique générale IRSN**

Le SICTAM partage le constat du GIEC (Groupe Intergouvernemental d'Experts sur le Climat) rappelé par l'APIE sur la prise en compte des enjeux environnementaux à tous les niveaux de l'entreprise. Ceci doit se traduire à l'IRSN par la prise en compte des enjeux liés à l'environnement dans toutes les évolutions de l'IRSN et la définition d'objectifs et d'indicateurs, notamment dans le dispositif d'intéressement collectif.

Pour la CFE-CGC de l'IRSN

Luc Codron      DSC CFE-CGC/IRSN

